



CANON France Sud-Est

COMPTE-RENDU DE LA REUNION AVEC LA DIRECTION SUITE AU MOUVEMENT DES 26 et 29 NOVEMBRE 2010

La Direction représentée pour Canon France Sud-Est (CFSE) par messieurs Anjubault, Gatti, Miguel et Solinas ainsi que messieurs Rondeau et Denoual du Siège ont reçu les représentants du personnel le premier décembre 2010.

L'expression de chacun lors de l'entrevue a permis de dégager quelques pistes de travail ainsi que des engagements concernant principalement les conditions de travail de notre établissement.

- **Effectifs :**

Reconnaissance par la Direction de la nécessité de recruter un technicien sur Lyon pour remplacer le prochain départ en retraite, dans le cadre prioritaire d'une demande de mutation, en provenance des autres structures.

La Direction mentionne que l'amélioration des conditions de travail des techniciens nécessite la mise en place de plans d'actions pour éliminer les pertes de temps parasites (machine pas livrée au bon endroit, retour pièces, manque de formation, etc.)

Pour les représentants du personnel (IRP), demande de recruter 6 techniciens.

Au regard de la charge de travail sur l'ensemble du CFSE et compte tenu de la répartition de cette charge, il apparaît des disparités qui nécessitent des déplacements de personnel et des adaptations dans l'organisation des TSC IP.

La Direction rappelle les dispositions existantes en matière de mutation et annonce une refonte de celles-ci. (Mesures plus incitatives, voire propositions de missions à durées limitées accompagnées de mesures adéquates).

Pour les IRP, le minimum acceptable doit se concrétiser par l'embauche en CDI du nouveau CCD recruté sur Nice et l'embauche d'un technicien supplémentaire sur Aix-Marseille.

Par ailleurs, les IRP sensibilisent la Direction sur le devenir des contrats de professionnalisations.

- **Politique IP :**

Afin de compléter la charge de certain technicien, la spécialisation des techniciens IP va s'orienter vers une charge mixte IP et produits office, avec prise en charge de la gamme IPC1 et prise en compte des « light production ».

- **Politique salariale :**

Les IRP font part à la Direction de l'absence :

- De plan de carrière,
- D'évolution salariale,
- De reconnaissance.

- **Formation :**

- La Direction s'engage à ne plus envoyer de techniciens non formés aussi bien sur les spécificités que sur les produits et de mettre en place des formations en conséquence.
- Les réunions techniques seront plus orientées sur le cœur de métier et sur l'échange des connaissances.
- La formation des contrats de professionnalisation sera reconsidérée, afin de l'adapter à l'objet initial présenté lors du plan de formation et dans le cadre de la GPEC de l'UES Canon.

Autre sujets abordés :

- Charge de travail excessive pour l'ensemble des postes administratifs, malgré ou liée à la fusion.
- Activité commerciale submergée par les tâches administratives au détriment du temps générateur de chiffre et de marge.
- Monsieur Denoual s'est engagé à évoquer avec la DRH le problème de la dénonciation des conducteurs lors des excès de vitesse et le point relatif à la désignation des 4 membres au CHSCT de CFSE.

Les autres points présents sur la plate forme demeurent toujours d'actualités et restent dans l'attente d'une réponse.

La Direction transmettra au DRH de Canon France les demandes concernant les grilles salariales, les salaires minimums d'embauche par catégorie, l'attribution d'une prime liée aux excellents résultats du Groupe, ainsi que l'ouverture d'un vrai dialogue sur la pénibilité.

La position actuelle de la Direction est susceptible d'évoluer dans les prochains jours en fonction du climat social de l'UES Canon.

La Direction et les IRP ont décidé de se revoir le jeudi 9 décembre 2010.